

LISTE DES OCCUPANTS

Nom

N° de parcelle

De nos jours une grande majorité de famille est recomposée.

Afin d'éviter tout problème, et d'accueillir vos enfants, petits enfants dans les meilleures conditions, nous vous invitons à nous renvoyer ce formulaire, ce qui nous permettra d'identifier les occupants de votre mobil.

Une surveillance est assurée au sein du camping

Le camping est ouvert du 1 janvier au 31 décembre.

Parcelle n° :	Monsieur	Madame
Nom		
Prénom		

N° d'immatriculation véhicules N°1 :

N°2 :

Enfants, beaux enfants

Nom	Prénom	Nom	Prénom
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Petits enfants

Nom	Prénom	Nom	Prénom
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Père et Mère

Nom	Prénom	Nom	Prénom
.....
.....

Seul le propriétaire du mobil, ses enfants, beaux-enfants, petits-enfants, arrières petits enfants, parents (père et mère) font partis du contrat de location.

Les frères, sœurs, beaux-frères, belles sœurs, cousins et amis (hors filiation directe) ne font pas partis du contrat de location. Dans le cas où ils vous rendent visite, ils seront considérés comme invité et n'auront pas d'accès à la piscine.

S'ils venaient dans votre mobil sans votre présence, ils seront considérés comme votre locataire et vous devrez vous acquitter des frais de forfait de sous-location (tarif affiché à l'accueil).

Toute personne arrivant au camping, devra se présenter à la réception pour signaler sa présence.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le 04 68 66 96 54 (la réception).

Fait à Sainte Marie La Mer, le

Signature obligatoire :